

Inscription et Réinscription- Année scolaire 2023-2024

1. Tarifs (en francs CFA) :

Toute inscription / réinscription est effective après le versement du droit d'inscription et de la 1^{ère} avance sur scolarité et le dépôt des documents exigés.

Tout trimestre commencé est dû intégralement. **Merci d'ajouter les frais de timbre au montant du dépôt d'espèces.**

Les frais d'inscription et de réinscription ne sont pas remboursables

	De la TPS à la GS	Du CP au CM2	
		Anciens	Nouveaux
Inscription ou Réinscription + 1^{er} versement scolarité A partir du 1 mars 2023	350 000	350 000	400 000
2^{ème} versement Septembre 2023	300 000	350 000	400 000
3^{ème} versement Novembre 2023	300 000	350 000	350 000
4^{ème} versement Février 2024	200 000	200 000	200 000
Total	1 150 000	1 250 000	1 350 000

L'âge requis pour l'entrée en Maternelle :

- **Toute Petite Section (TPS) :** Naissance en 2021
- **Petite Section (PS) :** Naissance en 2020
- **Moyenne Section (MS) :** Naissance en 2019
- **Grande Section (GS) :** Naissance en 2018

Attention : Les élèves de la TPS et de la PS doivent être propres à la rentrée.

L'inscription de trois (3) enfants et plus d'une même famille (de même père ou de même mère) donne droit à une remise.

Un chasuble, à l'effigie de l'école, est *obligatoire* de la TPS à la GS. Il sera disponible au prix de 5000 FCFA/l'unité à la comptabilité à partir du 28 août 2023.

2. Cantine (facultatif) :

Inscription : 5000 francs + le 1^{er} trimestre

Tarif : 170 000 Francs / trimestre

Les jours de cantine : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi

Les draps (ou pagnes) et serviettes de table doivent être nominatifs.

Merci de signaler toute allergie.



Echéances cantine :

2^{ème} trimestre : règlement au plus tard le 30 Novembre 2023

3^{ème} trimestre : règlement au plus tard le 28 Février 2024

N.B : tout trimestre commencé est dû intégralement quel que soit le nombre de jours de classe.

3. Transport (facultatif) :

Inscription : 10.000 francs + le 1^{er} trimestre



Tarif	Cocody / Deux-plateaux / Angré Riviera	Riviera après le feu de la palmeraie Marcory- Treichville
2 voyages	150 000 F / trimestre	170 000 F / trimestre

N.B : Il sera prévu un point de ramassage par circuit.

Echéances transport : 2^{ème} trimestre : règlement au plus tard le 30 Novembre 2023
3^{ème} trimestre : règlement au plus tard le 28 Février 2024

N.B : tout trimestre commencé est dû intégralement quel que soit le nombre de jours de classe.

4. Horaires :

Les jours de classe : **LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI**

Le matin : **7h 45 - 11h 45** L'après-midi : **13h - 15h (Attention ! Changement)**

Attention : il n'y a pas cours le Mercredi

5. Pièces à fournir

Anciens élèves :

- 1 photo d'identité
- La fiche de réinscription dûment remplie et signée par les parents avec une adresse mail active.

Nouveaux élèves :

- 2 photos d'identité
- 1 photocopie du carnet de vaccinations
- 1 fiche d'état civil ou extrait de naissance
- Le dossier complet de l'école d'origine
- Le justificatif de l'autorité parentale pour les parents divorcés, séparés ou pour le tuteur légal
- La fiche d'inscription dûment remplie et signée par les parents avec une adresse mail active

En +

- ❖ Les cours d'anglais et d'informatique sont dispensés de la MS au CM2.
- ❖ L'activité « Natation » est intégrée dans le programme de sport du CP au CM2.

6. Activités parascolaires et étude surveillée

Les activités parascolaires débuteront au mois d'Octobre. Vous recevrez une note d'informations en ce sens.

L'étude surveillée, non obligatoire, débutera au mois d'Octobre de 15h à 16h, sera payable au plus tard le 05 du mois en cours et sera effective les 4 jours de la semaine. : 20 000 F